

ALLOCATIONS CHÔMAGE CALENDRIER PAIEMENT 2023

Le paiement de vos allocations chômage versées par La Poste **est mensuel (5 dates de paiement possible)**.

Il dépend :

- 1) de votre actualisation mensuelle auprès de Pôle Emploi ;
- 2) de la transmission de l'Attestation Mensuelle de Situation par Pôle Emploi à nos services
- 3) de votre envoi à nos services de justificatifs nécessaires – par exemple les bulletins de salaires en cas de reprise d'activité professionnelle au cours du mois actualisé.

Il est vivement conseillé d'actualiser votre situation au plus tôt auprès de Pôle Emploi.

1ère CLÔTURE DE PAIE GALPE	JAN.	FEV.	MARS
Si informations reçues avant le	05/01	06/02	03/03
Virement sur compte bancaire (Droits M-1)	09/01	08/02	07/03
2ème CLÔTURE DE PAIE GALPE	JAN.	FEV.	MARS
Si informations reçues avant le	10/01	09/02	06/03
Virement sur compte bancaire (Droits M-1)	12/01	13/02	08/03
3ème CLÔTURE DE PAIE GALPE	JAN.	FEV.	MARS
Si informations reçues avant le	13/01	14/02	08/03
Virement sur compte bancaire (Droits M-1)	17/01	16/02	10/03
4ème CLÔTURE DE PAIE GALPE	JAN.	FEV.	MARS
Si informations reçues avant le	19/01	17/02	10/03
Virement sur compte bancaire (Droits M-1)	23/01	21/02	14/03
5ème CLÔTURE DE PAIE GALPE	JAN.	FEV.	MARS
Si informations reçues avant le	25/01	22/02	13/03
Virement sur compte bancaire (Droits M-1)	31/01	28/02	15/03